

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 décembre 2016**

-----

L'an deux mil seize, le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents** : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. GOURDIN Laurent - PANNETIER Roland - RICHARD Guy  
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusé** : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2016/50 :**

**REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ERVE : Subvention exceptionnelle allouée à l'école de Thorigné en Charnie pour l'organisation d'une classe transplantée –**

Vu la demande de Mr Le Directeur de l'école primaire de Thorigné en Charnie du RPI de l'Erve, sollicitant une aide financière près des quatre communes du RPI, en complément des participations de l'APE et des familles, pour l'organisation d'une classe transplantée au château de Guédelon à Treigny (Yonne) afin de découvrir les techniques moyenâgeuses de construction d'un château-fort,

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ donne son accord pour allouer une subvention exceptionnelle à l'école de Thorigné en Charnie à hauteur de 225 € pour aider financièrement l'organisation d'une classe transplantée.

**DELIBERATION N° 2016/51 :**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES –**

Le Comité des Fêtes ayant participé à un aménagement du gîte communal,

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € au Comité des Fêtes.

**DELIBERATION N° 2016/52 :**

**BUDGET COMMUNE : Virements de crédits -**

**DECISION MODIFICATIVE n° 01**

Les crédits prévus à certains articles de l'exercice 2016 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **VOTE** les virements de crédits comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Article 012/6411	Personnel titulaire	0	+ 400.00
Article 012/6413	Personnel non titulaire	0	+ 2 000.00
Article 011/60623	Alimentation	0	- 500.00
Article 011/60633	Fournitures de voirie	0	- 100.00
Article 011/61521	Entretien terrains	0	- 200.00
Article 011/615231	Entretien voirie	0	- 400.00
Article 011/61558	Entretien autres biens mobiliers	0	- 400.00
Article 011/6231	Annonces et insertions	0	- 100.00
Article 011/6257	Réceptions	0	- 500.00
Article 011/6262	Frais de télécommunications	0	- 200.00
<b>Total DM n° 01</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Pour mémoire BP		166 035.00	166 035.00
<b>Total</b>		<b>166 035.00</b>	<b>166 035.00</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>			

<b>Section d'Investissement</b>			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Total DM n° 01</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Pour mémoire BP		170 497.00	170 497.00
<b>Total</b>		<b>170 497.00</b>	<b>170 497.00</b>
<b>Section d'Investissement</b>			

.../...

## **REFLEXION SUR L'AVENIR DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ERVE –**

Suite à une réunion avec Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale, Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une baisse des effectifs est prévue pour l'année scolaire 2017/2018 qui met en péril le Regroupement Pédagogique de l'Erve des communes de Chémeré Le Roi, Saulges, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie et, par conséquent, menace notre école. Un élargissement du RPI de 4 à 6 voire 8 communes semble difficilement réalisable et n'empêcherait sans doute pas la fermeture d'une classe. Mr Antoine JOSSET indique néanmoins qu'une extension du RPI avec les communes de Cossé en Champagne et Bannes pourrait peut-être permettre que chaque commune conserve son école à condition que la commune de Cossé en Champagne accepte la fermeture d'une de ses deux classes. Des réunions sont programmées très prochainement sur ce sujet avec les communes concernées. Mr le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur l'urgence de sensibiliser les familles à l'avenir de notre école.

## **DELIBERATION N° 2016/53 :**

### **LOGEMENT COMMUNAL T4 : Révision du loyer –**

Suite au départ du locataire du logement communal T4, situé 2 place de l'Eglise, Mr le Maire propose de réviser le loyer afin de prioriser l'arrivée d'une famille dans la commune.

En effet, bien que St Pierre sur Erve ait toujours eu une école communale, puis intercommunale en RPI avec Thorigné en Charnie en 1978, étendu à Chémeré Le Roi et Saulges en 2013, une baisse significative du nombre d'élèves prévus à la rentrée scolaire 2017 fait craindre la fermeture de la classe maternelle/CP de notre commune. Lors d'une réunion, Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale a alerté les élus sur cette éventualité qui sera également évoquée par un courrier de Mr l'Inspecteur d'Académie.

Ainsi, Mr le Maire propose de réduire le loyer mensuel de 25 % soit 330 € hors charges pour toute famille comprenant un enfant scolarisable dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'Erve.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour fixer une réduction du loyer mensuel du logement communal T4 à 25 % soit 330 € hors charges pour toute famille comprenant un enfant scolarisable dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'Erve.
- ⇒ autorise Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

## **DELIBERATION N° 2016/54 :**

### **CANTINE MUNICIPALE : Renouvellement du contrat annuel proposé par le Laboratoire Départemental d'Analyses de La Mayenne pour les autocontrôles en 2017 –**

Mr le Maire présente le contrat annuel 2017 proposé par le Laboratoire Départemental d'Analyses de La Mayenne pour effectuer les autocontrôles à la cantine municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour renouveler le contrat avec le LDA 53 comprenant les analyses sur denrées, les contrôles de surfaces et les analyses sur chiffonnettes,
- ⇒ autorise Mr Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **BATIMENTS COMMUNAUX : Estimation pour entretien des toitures –**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'estimation de Mr REMOND Alain concernant l'entretien des toitures des bâtiments communaux évaluée à 160 € (main d'œuvre).

## **TERRAINS COMMUNAUX : Elagage d'un saule-pleureur –**

Mr le Maire présente un devis de l'entreprise ARBORA-ELAGAGE de St Cénéry pour l'élagage d'un saule-pleureur sur un terrain communal évalué à 1 080.00 € TTC. Il est décidé de ne pas donner suite à cette offre et de demander un nouveau devis à une autre entreprise.

## **LOGEMENT COMMUNAL T2 –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux du départ de la locataire du logement communal T2, situé 2 rue des Tisserands, fin février 2017.

## **PREVISIONS POUR LE BUDGET 2017 : Travaux à prévoir dans les bâtiments communaux –**

Pour le Budget 2017, le Conseil Municipal décide de prévoir :

- l'installation d'un système anticalcaire dans le logement communal T2, le gîte communal et le bâtiment de l'école,
- des retouches de peinture à faire dans le logement communal T2, le logement communal T4, les salles communales et l'école,
- la réparation de la gazinière de la cuisine des salles communales,
- la remise en état des vélos du gîte communal.

Des devis seront demandés pour ces différents travaux et en priorité pour les retouches de peinture à faire dans les logements communaux.

**EGLISE : Devis pour l'installation d'une rampe d'accès –**

Mr Christian LE BLANC présente un devis de l'entreprise ECHIVARD de Chémeré Le Roi pour l'installation d'une rampe d'accès à l'église, évaluée à 341.51 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis sous réserve de voir une installation similaire à Chémeré Le Roi.

**DELIBERATION N° 2016/55 :**

**RESEAU ELECTRIQUE : Convention de mise à disposition proposée par la Sté ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique en bordure du chemin de La Réchaussée –**

Mr le Maire présente une convention de mise à disposition proposée par la Sté ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique en bordure du chemin de La Réchaussée.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ accepte cette convention,
- ⇒ autorise Mr Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Préparation du plan d'épandage des boues pour le curage de la lagune–**

Afin de prévoir l'épandage des boues pour le curage de la lagune programmé pendant l'été 2017, un courrier sera envoyé aux agriculteurs susceptibles d'être intéressés.

**DELIBERATION N° 2016/56 :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Approbation du rapport final de la CLECT –**

Lors de chaque transfert de compétences, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée. A l'issue du travail d'évaluation des charges transférées, la CLECT élabore ensuite un rapport adopté par ses membres. Une fois approuvé par les membres de la CLECT, le rapport est notifié sans délai aux maires de chaque commune membre de la Communauté de Communes des Coëvrons. Il doit alors faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux des communes membres, statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Une fois approuvé par les conseils municipaux, le rapport de la CLECT fait l'objet d'une communication au Conseil Communautaire pour validation. Le rapport de la CLECT n'est soumis à aucune publication. Il constitue néanmoins un document administratif communicable dans les conditions prévues par la loi n° 78-756 du 17 juillet 1978.

**Rappel des décisions de la CLECT**

La CLECT réunie le 21 novembre 2016 a évalué le montant des charges transférées, voté à l'unanimité le rapport final pour 2016.

Dans ce rapport final, la CLECT a fixé le montant de l'attribution de compensation 2016 pour notre commune qui s'élève à **4 431.00 €** et le montant de l'attribution de compensation prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui s'élève à **4 431.00 €**.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-5 II

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport écrit du 21 novembre 2016 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ décide de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport final établi par la CLECT lors de sa réunion du 21 novembre 2016 tel qu'il a été présenté,
- ⇒ décide de valider, au vu de ce rapport le montant de l'attribution de compensation 2016 de notre commune pour un montant de **4 431.00 €** et le montant de l'attribution de compensation prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un montant de **4 431.00 €**.
- ⇒ autorise le Maire à signer tout acte utile concernant cette décision

**LIAISON EN FIBRE OPTIQUE : Information pour connexion au Très Haut Débit –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire que chaque abonné contacte son opérateur pour bénéficier de la connexion Très Haut Débit suite à l'installation de la fibre optique. Il est prévu d'organiser une réunion d'information publique si possible en début d'année prochaine.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**NOUVELLE ORGANISATION DES COMPETENCES DANS LE DOMAINE DE L'EAU –**

Mr le Maire présente une documentation de l'Association des Maires de France relative à la nouvelle organisation des compétences locales dans le domaine de l'eau suite à la réforme territoriale. Cela implique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Eau » qui était assurée par le SIAEP de Chémeré Le Roi et la compétence « Assainissement collectif » qui était assurée par la commune seront transférées à la Communauté de Communes des Coëvrons.

**PRESENTATION DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » -**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du pôle Jeunesse de la Communauté de Communes des Coëvrons sollicitant les communes pour l'organisation de nouveaux chantiers dans le cadre du dispositif « Argent de Poche ».

**CEREMONIE DES VŒUX –**

La cérémonie des Vœux est prévue le Dimanche 22 janvier 2017 à 15 H dans les salles communales.

**CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2017 –**

Les prochaines réunions du Conseil Municipal seront prévues le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois comme suit :

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
13	10	10	14	12	9	7	8	13	10	8
<b>20 H 00</b>	<b>20 H 00</b>	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30	<b>20 H 00</b>	<b>20 H 00</b>